



âge démarchage abusif

Par **JoseeB**, le **08/09/2020** à **16:33**

Bonjour, rnrnLa semaine dernière, ma grand-mère (80 ans) a reçu la visite d'un démarcheur pour de l'électricité (Eni). rnrnElle n'y connaît pas grand-chose (et moi non plus), le démarcheur présentait bien, parlait vite, et apparemment il n'a à aucun moment bien précisé pour qui il travaillait. Ma grand-mère a pensé qu'il venait d'EDF... et elle a souscrit. On a compris que des semaines après qu'elle avait changé de fournisseur en recevant des courriers d'Eni, et un courrier de résiliation d'EDF. rnrnBon, après, j'ai vu [sur ce site qu'on pouvait changer de fournisseur](#) gratuitement, donc ça va, mais ça me fait me poser une autre question : il y a pas un âge à partir duquel le démarchage à domicile est interdit ? On m'a parlé de ça, mais j'ai eu du ml à trouver des infos. rnrnMerci beaucoup

Par **jodelariege**, le **08/09/2020** à **17:12**

bonjourrnrn<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/les-mesures-de-protection/abus-de-faiblesse-des-personnes-agees-dans-quelles-situations>rnrnil n'y a pas d'age au dessus du quel il est interdit de démarcherrnrnil faut prouver l'abus de faiblesse comme décrit ci dessus... et toujours demander à "on " les textes de loi sur lesquels "on" s'appuie.....

Par **amajuris**, le **08/09/2020** à **17:54**

bonjour,rnrn[quote]rnsi vous estimez que votre grand-père n'a plus toute sa tête pour résister aux démarchages en tout genre, il faut envisager de la placer sous une mesure de

protestion.rnrnvous avez eu du mal à trouver parce que ce qu'**on** vous a dit n'existe pas.rnrn[/quote]rnsalutations

Par **JoseeB**, le **09/09/2020** à **09:08**

Merci de vos réponses. rnrnMa grand-mère a encore toute sa tête, elle n'a pas de problèmes particuliers au quotidien, elle est simplement un peu plus naïve pour certaines choses... comme beaucoup de personnes âgées.

Par **jodelariege**, le **09/09/2020** à **09:18**

bonjourrnrndonc il y a peu de chance que l'abus de faiblesse soit reconnu pour votre grand mèrernrnpour contre dites lui de ne laisser entrer personne à la maison et de raccrocher immédiatement impoliment le téléphone si elle ne connaît pas la personne au bout du fil , quelle dise que ce sont ses enfants ou petits enfants qui s'occupent des papiers.....et "clac" le téléphone les gens ont beaucoup de mal à raccrocher ainsi le téléphone ,ils pensent que c'est impoli ou qu'il faut laisser l'interlocuteur terminer ses phrases: c'est ainsi qu'on se fait avoir...rnrnpour contre "rassurez vous": des bien plus jeunes que votre grand mère se font aussi avoir par les bonimenteurs de tous poils...